



STRATEGIE NULL OFFALL LËTZEBUERG WORKSHOPS TECHNIQUES

COMPTE-RENDU « LIENS AVEC LES WORKSHOPS GRAND PUBLIC & REEMPLOI » DU 9 JUILLET 2019

41 participants représentant d'associations, communes, villes, syndicats de communes, fédérations professionnelles, organismes publics, organismes agréés, bureaux d'études et centres d'études sont présents.

Les thèmes d'action dégagés lors des workshops grand public sont exposés par Mme Stephanie GOERGEN de l'Administration de l'environnement, sous l'angle des similitudes avec les résultats des workshops techniques précédents. Le CELL, association qui a animé les workshops grand public et en a capitalisé les résultats, est satisfait du grand nombre de convergences qui existent entre les souhaits du grand public, et les idées et actions proposées par les différents acteurs lors des workshops techniques.

La thématique du réemploi est ensuite introduite par M. Robert SCHMIT, directeur de l'Administration de l'environnement.

La présentation peut être téléchargée sur le site <https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/principes-gestion-dechets/revision-loi-dechets.html>.

A l'issue de cette introduction, les participants sont invités à participer à un des sous-groupes suivants :

- le réemploi au niveau des déchets ménagers,
- le réemploi dans le secteur de la construction.

Les discussions des deux sous-groupes se déroulent en parallèle, avec les mêmes questions comme support de départ.



RONDE DE DISCUSSION « REEMPLOI AU NIVEAU DES DECHETS MENAGERS »

Quels sont les freins au réemploi / à la préparation au réemploi?

Comment promouvoir le réemploi?

Existe-t-il suffisamment de structures? Comment fonctionnent-elles? Est-ce qu'il en faut d'autres?

Faut-il créer une structure nationale ou le céder au libre marché?

Comment mesurer / documenter le réemploi?

La première question qui ouvre le débat est celle de l'information : comment le citoyen peut-il accéder rapidement à une information sur les structures de réemploi ou de réparation, qui sont les partenaires auxquels il doit s'adresser ?

Si de façon globale, il y a consensus sur le fait que les centres de recyclage sont des structures pertinentes comme clefs d'entrée pour le réemploi (même si pour certains les deux doivent rester séparés), un participant énonce les contraintes qu'un tel rôle peut faire peser sur ces centres. Le contrôle de la qualité des objets / déchets apportés pour le réemploi est indispensable, afin de faire un tri entre les objets réemployables immédiatement, ceux nécessitant une opération de préparation (réparation,...) et ceux, malheureusement nombreux (estimation de 70% de rebut faite par un exploitant d'un centre de recyclage), qui sont à mettre au rebut vu leur état général. Ce contrôle et la décision d'appliquer le statut de déchet ou non doit être laissé à un personnel compétent. Il a été noté que, dans le cas où la zone dédiée au réemploi gagnerait en ampleur, un problème de locaux dans les centres de recyclage se posera.

Les étapes de réparation doivent être confiées à des professionnels. Pour les centres de recyclage, il y a lieu de collaborer avec des structures existantes et de recourir aux services des artisans locaux ou des acteurs de l'économie circulaire au lieu d'embaucher du nouveau personnel qualifié en la matière. , C'est indispensable pour garantir, y compris légalement, le fonctionnement futur en toute sécurité de l'objet réparé. La présence d'une garantie avec la disponibilité de pièces de rechange peut être un élément indispensable pour inciter le consommateur à prendre un objet issu du réemploi. Autour de cette notion de garantie gravitent celles de la responsabilité, mais aussi de l'assurance.

Il n'est pas obligatoire que les points d'apport d'objets pour le réemploi aient une grande surface, car les objets peuvent être acceptés dans les centres de recyclage pour être ultérieurement envoyés dans des ateliers. En conséquence, la place réduite nécessaire pour ces points d'apports permettrait de démultiplier ceux-ci, et pas seulement aux centres de recyclage (qui restent néanmoins des points centraux pour la collecte). A titre d'exemple, certains participants citent des marchés de l'occasion organisés par des communes, ou des opérations de reprise de vieux vélos par une chaîne de



supermarchés ou encore la foire aux sièges pour bébés de l'ACL. Ces derniers exemples montrent qu'il existe déjà un marché bien établi pour certains objets d'occasion.

Par contre, il faudra réfléchir aux possibilités d'obtenir des informations, lors d'opérations promotionnelles réalisées par des enseignes commerciales, notamment sur les quantités collectées. Il s'agit par exemple de remise de vieux vêtements dans un magasin de vêtements ; ces vieux vêtements ne pouvant être considérés comme des déchets dans la mesure où il est évident que leur propriétaire les donne avec la certitude qu'ils seront réutilisés, il est délicat d'imposer une obligation de reporting à ces acteurs. Or, ces collectes de vieux vêtements par des magasins posent des questions concernant les filières de valorisation ou d'élimination qui sont utilisées, ainsi que sur le niveau de réemploi effectif de ces vêtements. Ces vêtements donnés sont des ressources ; une solution serait peut-être d'imposer un reporting sur ces ressources.

La recherche de filières est un travail très conséquent, comme en témoigne une commune qui est en train d'organiser plusieurs filières de réemploi pour différents types de déchets ; cela nécessite entre autres une importante mise en réseau. La création d'une structure nationale indépendante pour organiser les filières de réemploi est évoquée, tout comme le besoin d'avoir des infrastructures visibles et attractives pour le consommateur. Cela implique aussi d'abolir les restrictions actuelles faites aux citoyens qui les empêchent d'accéder au centre de recyclage de leur choix, puisqu'ils ne peuvent avoir accès qu'à celui de leur commune.

Certains participants disent qu'il faut faire attention de ne pas "tuer" des initiatives locales en voulant trop organiser les filières et/ou le fonctionnement du réemploi au niveau national, ou en mettant trop de contraintes administratives. Il faudrait créer un marché luxembourgeois du réemploi, développer les plateformes existantes, favoriser les projets locaux et les circuits courts, soutenir et développer les structures de réemploi existantes tels que par exemple celles des acteurs de l'économie solidaire.

Il est important de rapprocher tous ces systèmes des citoyens, car aujourd'hui, ce sont plutôt des populations défavorisées qui réutilisent des objets issus du réemploi.

A ce sujet, les participants s'accordent à dire qu'un changement de mentalité est nécessaire pour une plus grande acceptation des objets issus du réemploi parmi les gens. En clair, il faut donner envie aux gens d'acquérir des objets d'occasion, de les rendre plus attractifs. Ce mode de consommation n'a actuellement pas une image très positive, très "glamour" auprès du grand public, et le niveau de vie moyen ne le rend pratiquement pas nécessaire. Pour cela, il faut s'éloigner de la pratique actuelle dans les centres de recyclage où les objets de seconde-main sont donnés gratuitement de sorte que ces produits regagnent une véritable valeur. Cependant, le phénomène prend de l'ampleur, en particulier sur les réseaux sociaux. Ce type de media n'est pas à négliger, car il offre une grande capacité à mettre en contact les donneurs et les (re)preneurs. De plus, il permet d'éponger les surplus d'objets prêts pour le



réemploi dont les associations par exemple n'arrivent plus à se débarrasser à cause des quantités trop élevées.

Les modes de consommation mais aussi les pratiques commerciales, telles que les renouvellements automatiques de GSM inclus dans les abonnements sont défavorables au réemploi, tout comme le prix de vente trop bas de certains articles neufs (dont la qualité baisse en parallèle). Mais faut-il toujours acquérir du neuf, acheter plus ? Il a été question du « Konsumverzicht ». En fin de compte, c'est le consommateur qui décide ce qu'il achète. Peut-on amorcer une consommation moins élevée, plus "frugale" ? Beaucoup de gens conservent des objets alors qu'ils ne s'en servent plus. Mais les générations futures ne pourront plus conserver de grandes quantités d'objets / déchets encombrants dans leurs domiciles, à cause du coût croissant de l'immobilier.

Les communes pourraient avoir un rôle pour faire basculer les mentalités, par exemple en organisant des discussions, en promouvant le choix d'objets réemployés dans les appels d'offres, quitte à créer une base légale pour ça. Mais elles ont besoin d'accompagnement pour ce dernier volet ; l'Administration précise qu'il existe un projet en cours via my energy et Umweltberodung Lëtzebuerg. Il a été proposé que les communes soient obligées de donner l'exemple en s'équipant avec du matériel de seconde main. L'objectif est double : stimuler le marché du réemploi et montrer au citoyen son potentiel.

La notion de valeur est également discutée. Au-delà de la valeur "morale" qu'il peut y avoir à favoriser la réutilisation d'un objet plutôt que de le jeter et de consommer du neuf, il y a aussi la valeur financière. Quelle valeur monétaire doit être donnée à un article issu du réemploi ? Doit-il être gratuit ; vendu au prix coûtant... ? Et est-ce que l'article, ou sa réutilisation, véhicule lui-même une valeur, telle que la contribution à la protection des ressources ?

Il faut concevoir des dispositifs incitatifs, par exemple donner des bons d'achat lors de l'apport d'objets pour le réemploi. Concernant la réparation : ne pas appliquer de TVA ou donner des subsides, ou moins taxer le travail dans ce domaine. Un label montrant le potentiel de réemploi d'un objet, et/ou sa durabilité peut être une incitation non financière.

Puisque les discussions portent seulement sur des solutions « end of pipe », un participant fait remarquer qu'il faut déjà commencer au niveau du design des produits afin d'éviter que ces derniers ne puissent plus être réutilisés ou réparés. L'obsolescence programmée est également évoquée. A ce sujet, les fabricants doivent être davantage responsabilisés et traduire cette responsabilisation par un design de leurs produits favorisant le réemploi (durabilité, échange de pièces,...). L'objet à réemployer doit acquérir une réelle plus-value, et mérite de faire l'objet d'un véritable marketing (tâche que les centres de recyclage ne pourront pas remplir). La plupart des produits qu'on achète aujourd'hui incarnent un certain mode de vie. Il s'agit de créer une image pour les produits d'occasion. Il faut exercer plus de pression sur les producteurs de produits, par exemple via les instances européennes. Dans ce contexte, il a été



question de la directive « Eco-design ». Des solutions de l'économie de la fonctionnalité, "product as a service", doivent également être promues.

Le besoin de disposer d'une étude sur le réemploi au Luxembourg ressort fortement de ce groupe de discussion. En premier lieu, il faut évaluer les besoins et le potentiel réel en matière de réemploi. Tous les objets à réemployer trouveront-ils preneurs, ou vaut-il mieux se limiter à certaines catégories d'objets pour ne pas devoir jeter des objets réemployables... mais dont personne ne veut ? Les participants jugent les filières du mobilier, des jouets, des livres, des vêtements, des vélos, des outils ainsi que des déchets de construction plus aptes au réemploi que par exemple celle des DEEE¹ pour lesquels il peut y avoir des problèmes de sécurité, de pièces de rechange et de garantie, de données personnelles, mais aussi un impact environnemental plus élevé des vieux appareils comparés aux nouveaux (ex.: consommation d'énergie).

Cette étude visera également à identifier les professionnels pertinents pour la réparation, et la ou les manière(s) de les organiser / structurer / faire participer.

Concernant les méthodes pour mesurer le réemploi, le groupe reconnaît qu'il est impossible de mesurer ce qui est vendu pendant les marchés aux puces. De manière générale, appréhender le réemploi quantitativement paraît compliqué à l'ensemble du groupe et représente une contrainte administrative pour certains ; aucune idée particulière ne ressort à ce sujet.

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques



RONDE DE DISCUSSION « REEMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION »

Quels sont les freins au réemploi / à la préparation au réemploi?

Comment promouvoir le réemploi?

Existe-t-il suffisamment de structures? Comment fonctionnent-elles? Qu'est-ce qu'il en faut d'autres?

Faut-il créer une structure nationale ou le céder au libre marché?

Comment mesurer/documenter le réemploi?

Pour initier la discussion, les participants identifient les freins au réemploi dans le domaine de la construction.

La responsabilité juridique est le premier point cité ; la question de la garantie se pose également, aussi bien celle sur le matériau ou l'équipement même que celle, plus globale, de l'ouvrage. Il peut y avoir une barrière pour réemployer un matériau / équipement qui a déjà servi, en particulier à cause de son adéquation aux normes de construction actuelles (sécurité, efficacité énergétique, hygiène...).

Un autre frein consiste dans le fait que souvent les matériaux à réutiliser ne sont pas disponibles au moment où ils devraient être utilisés. Ceci nécessiterait déjà des structures d'entreposage qui n'existent pas pour le moment.

A cela peuvent se coupler des problèmes techniques. Certains matériaux et équipements seront plus adaptés au réemploi que d'autres ; cela commence avec la facilité avec laquelle ils peuvent être démantelés dans un état favorable à une réutilisation ultérieure. Il est souvent plus simple de commander des matériaux sur mesure plutôt que de devoir trouver des compromis techniques pour mettre en œuvre quelque chose d'existant. Mais des expériences réussies montrent que le réemploi est possible, tel que le recyclage du béton, tandis que l'utilisation de gravats concassés dans les travaux d'infrastructure routière s'avère plus problématique du fait de la qualité de ces déchets.

Cependant il est toujours utile de regarder tous les impacts d'une démarche pour déterminer si elle apporte réellement quelque chose à l'environnement. Il convient de ne pas s'engager trop vite sur des fausses bonnes pistes, et de vérifier si le réemploi est vraiment toujours la bonne solution.

Globalement, la qualité des matériaux / équipements à réemployer est identifiée comme un enjeu majeur. Les matériaux proposés doivent être de qualité élevée. Il est donc essentiel de pouvoir connaître la qualité d'un produit afin de savoir s'il peut être à nouveau mis en œuvre, sur quel chantier et dans quelles conditions. Il faut également pouvoir garantir un niveau de qualité constant dès lors qu'il ne s'agit pas d'un objet unique. Pour cela, il faut s'appuyer sur des normes et standards, ou a minima des critères



reconnus, quitte à les développer s'ils n'existent pas encore. Ensuite il faut aussi prévoir les méthodes et les moyens pour faire des contrôles de qualité *in situ*, lors de leur mise en œuvre. Il faut également se rendre compte que les produits visés par le réemploi répondent souvent à des normes qui étaient en vigueur au moment de leur production, mais qui ne correspondent plus aux normes actuellement applicables.

Pour améliorer le réemploi dans ce secteur, les fabricants devraient être davantage responsabilisés, et poussés à des démarches d'ecodesign lors de la conception de leurs produits. Cela pourrait passer par un système de Responsabilité Elargie du Producteur, comme cela existe pour d'autres déchets. Pour aller plus loin, une réflexion devrait être menée sur le potentiel de réutilisation d'un bâtiment, dans sa totalité ou en partie. Dans ce domaine spécifique, les acteurs de la maîtrise d'œuvre dont les architectes ont donc également un rôle à jouer, en optimisant la façon dont les bâtiments sont conçus. Le potentiel de réemploi du bâtiment et/ou de ses matériaux / équipements doit être l'un des critères pris en compte dans cette optimisation. Dans le neuf, il pourrait y avoir une limitation du choix de matériaux / équipements aux seuls produits qui sont effectivement réemployables. Un cahier des charges type pourrait être élaboré, comportant des mesures telles que la limitation du terrassement.

La planification s'avère un outil important, par exemple pour la déconstruction sélective (identifier les produits réemployables), pour l'organisation du stockage. Réussir la déconstruction d'un bâtiment est un enjeu pour garantir la réemployabilité des matériaux / équipements (ou du bâtiment) concernés. Le tri est d'autant plus efficace qu'il est réalisé le plus tôt possible sur le chantier, si possible tout de suite après la production du déchet. La planification permet aussi de voir si un produit qui n'est pas réutilisable peut être détourné pour un autre usage, et faire ainsi l'objet d'un upcycling.

Le groupe aborde la valeur des objets / déchets réemployables : le problème est qu'au Luxembourg, le réemploi n'est pas vu comme une nécessité du fait du niveau de vie relativement élevé. Cela va même plus loin, puisqu'il y a souvent une image négative dans le fait de réutiliser un objet qui a déjà servi, car cela est souvent lié à l'idée qu'on n'est pas en capacité financière de se payer un objet neuf. Le marketing peut jouer en faveur du réemploi ou inversement, selon la façon dont on désigne les choses.

Un problème économique concret est soulevé : si les matériaux / équipements issus du réemploi sont plus longs à mettre en œuvre, alors leur prix de revient augmente avec les heures de travail supplémentaires que cela induit, et leur utilisation devient moins rentable par rapport à leurs équivalents neufs. Or les produits neufs sont censés être plus chers, mais ils ne sont souvent pas payés à leur juste valeur. Le calcul du retour sur investissement est également modifié et devra être pris en compte dans l'économie de la construction, notamment par les investisseurs.



La durée de vie des bâtiments qui devient de plus en plus courte est aussi un facteur à prendre en compte. Cette notion et ses conséquences doivent être incluses dans la réflexion lors de la conception initiale.

L'expérience des acteurs déjà impliqués dans le réemploi est également importante. Elle peut être utile pour trouver des arguments en faveur du réemploi. Par exemple, il est important de bien trier les déchets de chantier pour garder chaque catégorie (inerte, non dangereux et dangereux) séparée des autres, et ainsi éviter des surcoûts inutiles lorsque ces catégories de déchets sont mélangées. Le tri ainsi réalisé pour des raisons économiques favorise l'utilisation des filières du réemploi ou du recyclage pour ces déchets. Les travaux du cluster Bois peuvent aider au partage d'expérience.

Un inventaire des produits réemployables (quel produit avec quelles caractéristiques, quelles sont les quantités, où est-il disponible... ?) pour chaque bâtiment serait très utile. En amont, il conviendrait de fixer des critères de qualité auxquels doivent correspondre les produits candidats au réemploi en fonction des situations, et d'élaborer des normes pour diffuser des méthodes de déconstruction garantissant le réemploi des produits. Ici, on pourrait appliquer le principe des "Meilleures Techniques Disponibles". Il faudra aussi évaluer pour les différents matériaux si cela vaut la peine de les réutiliser. En aval, une plateforme pour le commerce et le négoce de ces produits du réemploi serait à mettre en place. Elle mettrait les acteurs en réseau et les aiderait aussi à résoudre les aspects logistiques tels que le transport, le stockage, les calendriers de disponibilité des produits...

Pour s'assurer d'un réemploi ou d'un recyclage de qualité, des normes et des standards devraient être élaborés. Ceux-ci devraient se faire au moins au niveau de la Grande Région, si ce n'est au niveau européen.

Pour aboutir au réemploi il faut en effet mettre en réseau les différents acteurs. Il existe un décalage entre l'offre et la demande, qui peut être dû à des quantités trop faibles par rapport aux besoins d'un chantier, aux problématiques de stockage des matériaux en attente d'être utilisés, à la non-visibilité de l'offre... Globalement, la demande est aujourd'hui assez inexistante mais si elle émerge, il risque alors d'y avoir un problème de quantités insuffisantes.

Il existe plusieurs moyens pouvant inciter au réemploi dans le secteur de la construction. Le groupe mentionne des incitatifs financiers. La question du taux de TVA à appliquer aux produits du réemploi est posée. Un participant estime que les produits destinés au réemploi ne devraient plus être taxés lors de leur second achat. Il pourrait aussi y avoir des subventions et ce, de façon massive. Une autre idée est de récompenser les utilisateurs de matériaux réemployés, en instaurant un système de points relié à un



cahier des charges. Ce système pourrait aussi concerner la rénovation, la déconstruction et s'appliquer aux communes, aux particuliers...

Les enjeux d'un changement de mentalité sont évoqués, avec un besoin de rendre le réemploi attractif. Cela peut être favorisé par plus d'interactivité mais aussi par l'éducation.

Le secteur de la construction privé semble plus souple pour accueillir des démarches de réemploi : il est plus réactif et les prises de décision sont facilitées. Le besoin en qualité (au sens normatif) peut être moins élevé, et plus de temps accordé à la mise en œuvre. Mais comme mentionné pour les objets en-dehors du secteur de la construction, les marchés publics peuvent et doivent être un vecteur fondamental pour favoriser et exiger l'utilisation de matières réemployables, et donner une réelle impulsion de départ à la filière. Les communes par exemple devraient faire des efforts dans ce sens, car actuellement elles préfèrent les matériaux neufs et ayant une valeur élevée. Elles aussi doivent opérer un changement de mentalité.

Finalement, l'Etat devrait mener des actions. Il doit imposer des mesures légales en faveur du réemploi dans la construction et effectuer plus de contrôles. Un participant suggère l'introduction de quotas obligatoires pour l'utilisation de béton recyclé. Le rôle de l'Etat est également de soutenir et promouvoir les initiatives, les outils et les structures nécessaires.

La création d'un label regroupant plusieurs aspects (le réemploi, des critères sociaux...) serait à envisager.

Cependant, ces efforts ne peuvent pas être suffisants s'il n'y a pas des avancées majeures dans la conception des produits. En effet, le potentiel de réemploi d'un matériau ou d'un équipement devrait être un point traité systématiquement lors du design de ce produit, alors qu'il n'est que rarement pris en compte par les fabricants. Il faut favoriser soit le réemploi de l'objet, soit son upcycling si son réemploi n'est pas viable (techniquement, économiquement).

Sous un angle différent, le réemploi est aussi considéré comme un vivier non négligeable de création d'emplois. La question se pose de savoir si des acteurs de l'économie sociale qui s'occupent de réemploi seront pertinents pour le secteur de la construction. En effet les modèles de business doivent être tournés vers la qualité de la prestation de service, ce qui n'est pas la vocation première d'une entreprise de l'économie solidaire. D'un autre côté, un participant estime que les entreprises doivent aussi avoir un volet plus éducatif dans leur façon de travailler.

Les participants s'accordent à donner la priorité aux mesures incitatives plutôt qu'au montage des filières et structures. Il est important de créer le contexte favorable au déploiement du réemploi, sans lequel il ne sert à rien d'investir du temps voire de l'argent dans l'organisation.



LISTE DE PRÉSENCE

Institution/association	Nom/Prénom
Administration des Ponts et Chaussées	Blasen Georges
Chambre des métiers	Lang Eva-Maria
Chambre des métiers	Majerus Anne
Ecobatterien/Ecotrel	Mottet Bernard
CELL	Dethier Delphine
Commune de Boulaide	Jacobs Arny
Commune de Bettembourg	Grein Nadine
Commune de Steinsel	Labidi Diane
Commune de Wormeldange	
Commune de Schuttrange	Marson Claude
ECO-Conseil.	Schaeler Steff
Ecotec	Bousrez David
FLEA	Wilhelm Tobias
FORSED / Eneco Ingénieurs Conseils	Philipps Rüdiger
LIST (ERIN)	Ehlert Christina
Luxinnovation	Backendorf Jean-Claude
Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable	Rasque Paul
Ministère de l'Économie	Jacoby Yves
MBR Lëtzebuerg	Frieseisen Louise
MBR Lëtzebuerg	Schilling Jean-Marie
Oekozenner Pafendall / Mouvement écologique	Lagoda Thierry
Oekozenner Pafendall / Mouvement écologique	Muller Camille
Positive Impakt	Schosseler Pol
SDK	Biwarsi Petra
SDK	Klemens Cheryl
SDK	Malou Origer
SDK	Schmit Jeff
SDK	Stracks Romaine
SICA	Ries Jessica
SIDEC	Peggy Zeimes
SIGI	Marc Becker
SIGRE	Freres Danielle
SIGRE	Less Serge
SIVEC	Falkenstein Patrick
STEP	Zangerlé Michel
STEP	Rohla Lucien



Valorlux	Turping Claude
Ville de Luxembourg	Harles Aloyse
Ville de Luxembourg	Rob Gilles
Ville de Luxembourg	Weber Marc
Ville de Rumelange	Hansen Steven